



15ème législature

Question N° : 34108	De M. Stéphane Viry (Les Républicains - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances et relance
Rubrique >commerce et artisanat	Tête d'analyse >Magasins de meubles	Analyse > Magasins de meubles.
Question publiée au JO le : 24/11/2020 Réponse publiée au JO le : 28/12/2021 page : 9154		

Texte de la question

M. Stéphane Viry interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des magasins d'équipement des foyers et d'ameublement. Il a en effet été interpellé par plusieurs entrepreneurs vosgiens de ce secteur, notamment sur la possibilité de réouverture de leurs magasins dans les prochains jours. Il a également pris note des actions engagées par la Fédération nationale du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison (FNAEM) ces dernières semaines pour attester de leur capacité à rouvrir les établissements de vente. Il croit en effet à ses lectures qu'il faut, au plus vite, trouver des solutions pour une ouverture plus rapide et plus large des magasins qui exercent cette profession. Bien sûr, cette réouverture serait astreinte à des conditions *sine qua none* au maintien de la sécurité sanitaire - recevoir les clients sur rendez-vous, vente à domicile, respect des gestes barrières ... - mais qui permettraient tout de même la poursuite de l'activité de vente. La surface de vente de ces magasins de vente de produits d'ameublement est plus propice au respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale. L'exposition au virus est donc amoindrie dans de telles conditions de vente. De plus, la période hivernale arrivant, avec toutes les fêtes qui y sont liées, la non-réouverture des commerces de meubles au début du mois de décembre obligerait les gérants à faire une croix définitive sur les mois de vente leur permettant de faire le plus grand chiffre d'affaires. Et si, à terme, les meubles ne sont plus vendus, alors c'est tout le système économique lié qui sera mis en danger. Le bénéfice de la réouverture des commerces de vente de magasins de meubles serait aussi celui des pouvoirs publics puisque le chômage partiel, financé par l'État, serait ajourné pour ce secteur d'activité. Par ailleurs, les magasins d'ameublement ont eux aussi été impactés par une sorte de concurrence pratiquée par les grandes chaînes de grandes surfaces, et sont aujourd'hui affectés par la vente en ligne des meubles et produits électroménagers. Il lui demande donc si les magasins d'équipement des foyers et d'ameublement seront prochainement et administrativement autorisés à rouvrir leurs portes, bien sûr dans le respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur. Il demande également au Gouvernement de lutter contre la concurrence déloyale pratiquée à l'encontre de ces commerces.

Texte de la réponse

Depuis mars 2020 et le début de la crise sanitaire, l'Etat est mobilisé pour soutenir les entreprises impactées par les mesures visant à faire face à l'épidémie de Covid-19. Depuis le début de la crise, le soutien de l'Etat aux entreprises s'élève à près de 230 milliards d'euros : Exonérations des charges et aides au paiement : 6-8 Mds€ Fonds de solidarité, coûts fixes, aides reprises, remontées mécaniques : 38 Mds€ PGE : 142 Mds€ Activité partielle : 35,6 Mds€ Loyers (non décaissé) : chiffré à 700 M€ Aides fermeture : chiffré à 700 M€ Fonds de transition : 3 Mds€ Ces dispositifs d'aide ont permis de limiter le nombre de défaillance d'entreprises (en octobre 2021, le nombre de défaillances est en recul de 48 % par rapport à la même période en 2019) mais aussi de permettre une reprise



d'activité forte : nous avons retrouvé notre niveau de croissance d'avant crise et avons un niveau d'emploi inégalé depuis près d'un demi-siècle. Alors que la crise sanitaire n'est pas terminée, l'Etat continuera de soutenir les entreprises. Face à la cinquième vague, quelques 1200 discothèques ont été contraintes à la fermeture : l'Etat prendra en charge la totalité des charges durant la période de fermeture. Par ailleurs, un certain nombre de secteurs fait face à des annulations en cascade, ce qui pourrait entraîner des pertes de chiffres d'affaires : le secteur de l'événementiel, les traiteurs ou encore les agences de voyages. Le Gouvernement est évidemment à l'écoute de ces secteurs économiques mais il est encore trop tôt pour avoir une analyse complète de l'impact de la crise sanitaire sur leur activité, qui résulte de recommandations et non d'interdictions. Le ministre Bruno LE MAIRE l'a affirmé : si une baisse importante de l'activité est confirmée, l'Etat prendra les mesures nécessaires, et ces entreprises seront aidées au cas par cas.